



# dès aujourd'hui ! Le MOBILI JEUNES

pour les alternants de moins de 30 ans



Vous êtes en :

**Contrat d'Apprentissage – Formation Professionnelle –  
Contrat d'Alternance**

Vous avez **moins de 30 ans**

Vous êtes **en formation depuis moins de six mois ou votre  
contrat dure plusieurs années**

**Vous êtes locataire** (secteur social, secteur privé ou structure collective) – en sous location ou en colocation

QUI ?

QUOI ?

- Une subvention de prise en charge qui s'ajoute aux APL (Allocation Personnalisée au Logement), **soit 100 euros par mois** la durée de versement pourra aller jusqu'à 36 mois (en fonction de la durée du contrat d'alternance) et ne sera plus variable suivant le niveau de rémunération.

- Si des dossiers ont été refusés parce que déposés hors délais, ASTRIA envoie un courrier aux jeunes concernés en les informant des nouvelles conditions,
- Si le dossier est déjà cloturé, ASTRIA envoie un courrier aux salariés ayant eu une aide mobili-jeunes aux anciennes conditions et qui pourraient désormais bénéficier d'une aide plus longue (36 mois) en les informant des nouvelles conditions,
- ASTRIA adresse un courrier aux jeunes alternants ayant déjà un dossier en cours en les informant des nouvelles conditions plus favorables.

A qui s'adresser ?

Sur [www e-logis.fr](http://www.e-logis.fr)

**Identifiant** : orangehebergement

**Mot de passe** : 072013

Membre de la commission « Action Logement »  
du CE

Ou votre délégué syndical CFDT